

---

## Évaluation des besoins et compétences de la personne de retour

Choose the section you want to jump in

Les évaluations individuelles permettent de déterminer les capacités et points faibles des migrants de retour, ainsi que les facteurs de risque et de protection. Ces évaluations fournissent des informations qui serviront à adapter chaque plan de réintégration à son bénéficiaire ; elles doivent être révisées si les circonstances évoluent. Le graphique ci-dessous montre quelles évaluations effectuer pour quel type de migrant et à quel moment.

Le présent chapitre donne un aperçu général des évaluations à mener pour collecter les informations nécessaires avant de mettre au point un plan de réintégration :

- **2.2.1 Évaluation de la vulnérabilité**
- **2.2.2 Évaluation des risques**
- **2.2.3 Évaluation de la situation familiale**
- **2.2.4 Évaluation des compétences**
- **2.2.5 Utilisation de l'enquête sur la durabilité de la réintégration comme outil d'évaluation**

**Figure 2.2: Évaluations conseillées avant l'élaboration d'un plan de réintégration**

---

\* Il convient de noter que si cette évaluation rapide révèle des facteurs de vulnérabilité potentiels, les évaluations de suivi doivent être entreprises dès que possible.

Si l'on veut concevoir un plan de réintégration adapté au bénéficiaire, les évaluations doivent être effectuées dès que possible, de préférence avant le retour. S'ils reçoivent des informations sur le bénéficiaire avant son retour, les membres du personnel œuvrant dans le pays d'origine seront en mesure de lui apporter une aide appropriée à son arrivée. Après l'arrivée, les informations fournies par le pays d'accueil doivent être réévaluées par le personnel chargé de l'aide à la réintégration. Une coordination étroite entre les membres du personnel des pays d'accueil et d'origine est cruciale pour favoriser une réintégration sans heurts. Pour un exemple de cette coordination, voir l'étude de cas n° 2 ci-après.

Created with Sketch. Étude de cas n° 2 :

## **Coopération avant le départ entre les bureaux de pays de l'OIM en Afghanistan et en Autriche**

Depuis 2012, les bureaux de l'OIM en Afghanistan et en Autriche collaborent dans le cadre de projets de réintégration. La réactivité, une communication efficace et la volonté d'adapter et d'améliorer continuellement les méthodes de réintégration se sont avérées des conditions préalables indispensables pour faciliter le processus de réintégration pour les personnes qui retournent dans leur pays, souvent dans un contexte difficile.

Une coopération solide s'établit dès la phase de conception du projet, où les deux bureaux fournissent des contributions égales en matière de contenu et d'élaboration du budget. Afin d'appuyer une gestion des dossiers harmonieuse et efficace, les deux bureaux suivent les mêmes procédures opérationnelles permanentes. Ils conservent des informations sur tous les membres du personnel engagés sur les projets ainsi que sur les détails administratifs des deux bureaux, décrivant les rôles et responsabilités de tous les acteurs du processus de retour et de réintégration. Ensemble, les deux bureaux élaborent des documents d'information destinés aux migrants de retour et les traduisent dans les langues locales.

Lors de la mise en oeuvre des projets, la continuité de la communication et du partage d'informations est assurée au moyen de courriels et de sessions Skype ; les questions spécifiques telles que le suivi sont examinées lors de séminaires en ligne. Le personnel du bureau de l'OIM en Afghanistan fournit régulièrement des contributions aux séances d'information que le bureau de l'OIM en Autriche organise pour les migrants avant le départ. Cela permet de gérer les attentes des bénéficiaires, aide à renforcer leur confiance et leur donne un aperçu réaliste des possibilités et des difficultés qui se présenteront à leur retour.

La coordination et les visites de suivi en Afghanistan comme en Autriche renforcent la coopération établie, car elles offrent une meilleure compréhension des réalités du travail, des exigences en matière de procédure et du contexte avant le départ et après l'arrivée pour les migrants de retour. En outre, ces visites sont une occasion pour le personnel de l'OIM de s'entretenir avec les partenaires et avec d'autres organisations afin de les informer et de renforcer la confiance. Elles sont également un moyen de développer des réseaux de prestataires vers lesquels orienter les

---

bénéficiaires, et donc de renforcer la durabilité de la réintégration, par exemple dans le domaine de la santé ou de l'enseignement et la formation techniques et professionnels. De même, les réunions de coordination organisées en Autriche sont une occasion, pour le personnel du bureau de l'OIM en Afghanistan, de fournir aux principales parties prenantes des informations à jour sur la situation dans ce pays.

Created with Sketch. Conseils utiles :

- Renforcer les capacités du personnel afin de faciliter la communication et la coopération interculturelles ;
- Recueillir les commentaires des migrants après leur retour afin de pouvoir donner aux futurs bénéficiaires des attentes réalistes.

### **2.2.1 Évaluation de la vulnérabilité**

Tous les migrants de retour devraient faire l'objet d'une évaluation de la vulnérabilité, de préférence avant le départ, puis de nouveau à leur arrivée dans le pays d'origine (voir Étape 4).

Il faut recenser rapidement les vulnérabilités individuelles et au niveau des ménages afin de déterminer si elles risquent d'entraver le processus de réintégration. Ce recensement rapide aide également les membres du personnel à élaborer des mesures de protection et de prévention ; il s'agit d'une mesure cruciale pour mettre au point un plan de réintégration efficace.

Created with Sketch.

### **Définition d'un migrant en situation de vulnérabilité**

Les migrants en situation de vulnérabilité sont des migrants qui ne peuvent de fait pas jouir de leurs droits de l'homme, qui sont particulièrement exposés à des risques de violations et de violences et qui, en conséquence, ont le droit de demander une protection accrue de la part des débiteurs d'obligations. Les situations de vulnérabilité qui menacent les migrants découlent de divers facteurs qui peuvent coexister ou se recouper, s'influencer ou s'exacerber réciproquement et évoluer au fil du temps en fonction des circonstances. Les facteurs qui mettent un migrant en situation de vulnérabilité peuvent être ceux qui l'ont poussé à quitter son pays d'origine, se produire au cours du transit ou à l'arrivée à destination (que la décision initiale de migrer ait été prise librement ou non) ou être liés à son identité ou à sa situation. Dans ce contexte, la vulnérabilité doit être comprise comme étant à la fois personnelle et liée à la situation. (Adapté de IOM Glossary on Migration, 2019.)

---

Le formulaire d'évaluation rapide de la vulnérabilité et le formulaire de filtrage des migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance sont des outils qui doivent être utilisés avant le départ, puis de nouveau à l'arrivée des migrants dans leur pays d'origine. Ils seront bientôt disponibles en ligne. Ces évaluations doivent être effectuées par des membres du personnel qualifiés. Le processus d'évaluation complet analyse tous les facteurs potentiels de vulnérabilité pour l'individu, y compris au sein de sa famille.

Certains facteurs de vulnérabilité exigent une intervention directe pour répondre aux besoins immédiats avant et après l'arrivée. Si les évaluations montrent que des adultes risquent d'être victimes de violence domestique ou d'autres types de violence, ces personnes auront probablement besoin d'une protection et de mesures de sécurité. D'autres facteurs de vulnérabilité exigent des réponses à plus long terme qui doivent figurer dans le plan de réintégration des migrants (par exemple, pour garantir le suivi des affections chroniques). Les résultats des évaluations de la vulnérabilité doivent être transmis au personnel du pays d'origine avant le voyage du migrant, et ce uniquement avec le consentement de ce dernier.

Pour des informations plus détaillées sur le recensement des migrants en situation de vulnérabilité et l'aide à leur apporter, prière de se référer au manuel de l'OIM sur l'aide directe aux victimes de la traite ([The IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking](#)) ainsi qu'au manuel de l'OIM [Handbook on Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse \(2019\)](#).<sup>18</sup>

## **Considérations relatives à la vulnérabilité en matière de santé**

Un examen élémentaire de l'état de santé ou, au minimum, le dépistage des besoins spécifiques en matière de santé, doit être effectué dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité pour tous les migrants de retour avant leur départ. Si nécessaire et si le migrant y consent, des évaluations physiques doivent suivre. Lorsqu'un migrant a des besoins en matière de santé, les chargés de dossier doivent en être informés. Il est nécessaire de connaître parfaitement les services de santé disponibles dans le pays d'origine pour élaborer un plan de transition avant le retour. Cela permet de déterminer, par exemple, si un migrant pourra continuer à prendre les mêmes médicaments ou bénéficier des mêmes traitements (en particulier en ce qui concerne la santé mentale et les maladies auto-immunes) dans le pays d'origine.

Dans les contextes où les besoins en matière de santé (par exemple, de diagnostics, de praticiens, de médicaments) pour soigner des maladies chroniques (telles que l'asthme, une maladie rénale, le diabète, le VIH) ne peuvent être satisfaits dans le pays d'origine, la réinstallation doit être examinée en collaboration avec les fournisseurs de services de santé du pays hôte et du pays d'origine. Les options, qui nécessitent toutes des consultations prolongées, sont les suivantes :

- 
1. **Ne pas revenir.** Le retour ne doit pas avoir lieu si le migrant reçoit, dans le pays d'accueil, des traitements permettant de prolonger ou de sauver sa vie, et s'il lui est impossible de recevoir ce type de traitement dans le pays d'origine. Les patients peuvent souhaiter rentrer même dans ces circonstances. Toutefois, le retour ne doit pas être facilité s'il s'avère que l'absence de services essentiels (par exemple, la dialyse) entraînera la mort de l'intéressé.
  2. **Poursuivre le retour.** Le patient peut se trouver au stade terminal et préférer recevoir des soins palliatifs moins sophistiqués auprès de sa famille et de ses proches plutôt que rester seul dans un hôpital doté de davantage de ressources. Lorsqu'un système de prise en charge est disponible, mais limité, dans le pays d'origine, des efforts supplémentaires doivent être faits pour aider la personne de retour à accéder à cette prise en charge.
  3. **Se réinstaller ailleurs.** Cela n'est pas toujours possible, mais si cette option existe, elle doit être étudiée.

Dans de telles situations, il est difficile de donner des directives aux chargés de dossier ; les décisions doivent donc être prises en collaboration avec les spécialistes, avec des collègues de confiance et, plus important encore, avec les intéressés.

La continuité des soins doit être une priorité pour ceux qui travaillent auprès de migrants en situation de vulnérabilité, en particulier lorsqu'il s'agit des besoins en matière de santé. Le bénéficiaire doit être informé de tout changement de médicaments ou de protocole thérapeutique, et ces changements ne doivent être opérés qu'avec la pleine participation et le consentement de l'intéressé.

### 2.2.2 Évaluation des risques

Si des migrants de retour sont considérés comme vulnérables, les chargés de dossier doivent procéder à une évaluation des risques et mettre en place un plan de sécurité individualisé. Des directives sur la manière de procéder sont énoncées dans le manuel de [IOM Handbook on Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse](#) (2019).

Disclaimer-icon Created with Sketch. Disclaimer

### Cas nécessitant une attention particulière : les victimes de la traite

Les personnes qui tentent de se réintégrer dans leur communauté d'origine après avoir été victimes de la traite d'êtres humains peuvent avoir des besoins particuliers et des préoccupations qui doivent être pris en compte lors de la réintégration. Par exemple, les victimes de la traite peuvent avoir besoin de davantage de soutien en ce qui concerne le regroupement familial et la reconstruction de réseaux sociaux. Le repérage de la famille avant le départ est parfois nécessaire à la réintégration, pour que les victimes puissent retourner dans leur propre communauté. Il peut être nécessaire d'expliquer à la famille ce que la victime a subi lors de son voyage. S'il existe un risque de rejet social ou d'isolement en raison de la stigmatisation associée à la traite d'êtres humains, les chargés de dossier doivent faire appel à des ONG locales, à des fournisseurs de services locaux ou à des

---

membres du personnel qualifiés pour des recommandations sur la manière de faciliter l'acceptation familiale. Les victimes de la traite peuvent également avoir davantage besoin d'un logement temporaire, de services médicaux et psychologiques ou de mesures spéciales si elles sont exposées à des risques à leur retour. Il est crucial de préparer la réponse à ces besoins supplémentaires avant le retour. Le manuel de l'OIM sur l'aide directe aux victimes de la traite ([The IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking](#)) et le manuel de IOM Handbook on Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse (2019) donnent des orientations approfondies sur la manière d'aider les victimes de la traite.

### 2.2.3 Évaluation de la situation familiale

Les membres de la famille peuvent jouer un rôle important dans le processus de prise de décision d'un migrant. Une évaluation de la situation familiale, en particulier pour les migrants considérés comme vulnérables, peut fournir de précieuses informations sur les facteurs susceptibles de favoriser – ou d'entraver – la réussite de la réintégration. On parle également « d'évaluation de la situation du ménage ». Pour plus d'informations sur ce type d'évaluation, voir les outils proposés dans le manuel de l'OIM sur l'aide directe aux victimes de la traite ([The IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking](#)) ainsi que dans le manuel de [IOM Handbook on Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse](#) (2019).

### 2.2.4 Évaluation des compétences

L'élaboration du plan de réintégration doit être précédée d'une évaluation des compétences. Il est important de recueillir des informations sur les compétences, le niveau d'éducation et les aspirations du migrant pour :

- Adapter à chaque cas l'aide à la réintégration, en particulier l'aide économique ;
- Repérer et résoudre toute inadéquation entre les compétences et la formation d'un migrant de retour et les compétences demandées dans le pays d'origine ;
- Faire en sorte que chaque bénéficiaire sente que l'aide à la réintégration est adaptée à ses besoins et points forts et qu'il a une chance d'atteindre ses objectifs ;
- Établir la confiance et encourager l'appropriation du processus de réintégration.

La figure ci-dessous présente les étapes que l'on peut suivre pour évaluer les compétences des migrants de retour.

---

Plusieurs outils sont disponibles pour faciliter une évaluation individuelle des compétences, tels que :

- [L'outil européen multilingue de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers](#), conçu à l'intention des organisations aidant les ressortissants de pays tiers en vue de l'intégration professionnelle, avec une configuration permettant aux organisations de créer leur propre questionnaire sur mesure ;
- Le [Skills Health Check](#) (Royaume-Uni), qui recense les compétences et qualifications des demandeurs d'emploi afin d'aider les migrants de retour à orienter leur plan de carrière ;
- La [Classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO](#).

**Ces tests** évaluent les compétences ou les qualifications spécifiques des bénéficiaires, quelle que soit la façon dont elles ont été acquises. Elles peuvent avoir été obtenues par des moyens associant formation et éducation formelles ou informelles, par le travail ou l'expérience générale.

Les chargés de dossier peuvent orienter les migrants vers des tests d'évaluation des compétences si une ou plusieurs des structures suivantes sont présentes dans le pays d'origine et sont disposées à coopérer dans le cadre du mécanisme de suivi du programme de réintégration :

- **Les instituts de validation des acquis de l'expérience (VAE)** proposent une évaluation et délivrent des certificats qui attestent des compétences de l'intéressé, sur la base des normes professionnelles, quelle que soit la façon dont ces compétences ont été acquises. La VAE est importante pour les travailleurs indépendants à la recherche d'un emploi, les travailleurs qui cherchent à progresser dans leur carrière, les travailleurs de l'économie informelle qui souhaitent passer à un emploi formel et les praticiens qui souhaitent entreprendre un parcours scolaire. La VAE est très importante dans le contexte de la migration de retour, car elle permet aux travailleurs de faire reconnaître dans leur pays d'origine les compétences qu'ils ont acquises à l'étranger.
- **Les infrastructures d'évaluation des compétences générales** comprennent notamment celles qui sont fournies par les centres d'EFTP. Les centres d'évaluation ont souvent recours à plusieurs méthodes ou stratégies pour mesurer les performances individuelles, les compétences et les qualifications d'une personne. Ils disposent de toute une gamme de méthodes d'évaluation pour les différentes compétences professionnelles.
- **Les services publics de l'emploi (SPE) et les agences d'emploi privées (AEP)** sont généralement des services qui aident les personnes à la recherche d'un travail à trouver un employeur et proposent souvent d'autres services tels que des conseils et une orientation professionnelle, des stages de recherche d'emploi et d'autres formes de consultations intensives destinées aux personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Dans les pays où des SPE ou des AEP sont disponibles et proposent des évaluations des compétences sur place, il faut envisager d'orienter vers ces services les migrants qui sont déjà susceptibles de posséder les qualifications et les compétences requises pour le travail prévu dans leur plan de réintégration. Pour les migrants qui remplissent les conditions requises pour le placement professionnel, l'évaluation des compétences doit être directement liée à l'aide à la recherche d'emploi et au système de mise en relation prévu par les SPE ou les AEP.
- **Les employeurs qui fournissent des évaluations des compétences et des formations sur le tas permettent aux migrants de retour** de travailler pour démontrer leur niveau de qualification, ou de s'exercer sur un cadre restreint autorisé. En fonction du système de réglementation du pays d'origine, un migrant de retour peut également se voir délivrer un permis conditionnel ou provisoire, qui sera rendu permanent une fois que ses compétences

---

auront été vérifiées au cours de sa période d'essai.

Si aucune des structures susmentionnées n'est présente dans le pays d'origine, le chargé de dossier doit mettre en place, en coordination avec les ONG et organisations de la société civile concernées, un service d'évaluation des compétences lié au cadre national des certifications.

Si certains prestataires (par exemple, les services publics de l'emploi dans la plupart des contextes) proposent gratuitement des évaluations des compétences, d'autres peuvent faire payer aux migrants de retour un droit variable qui dépend du prestataire et de l'éventail de qualifications et de compétences évaluées.

### **2.2.5 Utilisation de l'enquête sur la durabilité de la réintégration comme outil d'évaluation**

Pour procéder à une évaluation globale du niveau de réintégration d'un migrant de retour, on peut avoir recours au système de notation de l'enquête sur la durabilité de la réintégration<sup>19</sup>. Ce système de notation évalue la capacité du migrant de retour à parvenir à une réintégration durable sous l'angle économique, social et psychosocial ([voir la section 1.3](#) pour une explication de ces trois aspects).

Avoir recours à cette enquête lors de la phase d'évaluation peut servir trois objectifs :

- Elle fournit une méthode globale et normalisée pour adapter l'aide à la réintégration ;
- Elle établit un ensemble d'indicateurs communs permettant de fixer un niveau de référence pour le suivi des progrès accomplis par les migrants sur la voie de la réintégration durable au fil du temps ;
- Elle aide les chargés de dossier à repérer les migrants dont les besoins en matière de réintégration risquent d'être plus élevés : ceux qui obtiennent une note basse sont susceptibles d'avoir besoin de davantage de soutien et de suivi.

Lorsque cet outil est utilisé tout au long du processus de réintégration, les informations recueillies peuvent servir à répondre à la question suivante : dans quelle mesure les migrants de retour sont-ils parvenus à une réintégration durable dans leur communauté de retour ? Il est important de noter que l'enquête sur la durabilité de la réintégration ne remplace pas, en tant qu'outil d'évaluation, les évaluations précitées : celles-ci doivent toujours être utilisées pour recenser les domaines d'intervention spécifiques.

### **Comprendre les résultats de l'enquête**

Le système de notation donne les résultats suivants :

- Une note de réintégration composite qui mesure la durabilité globale de la réintégration, et sert donc de mesure de base générale ;
- Trois notes dimensionnelles qui mesurent la durabilité sous chaque angle de la réintégration (économique, social et psychosocial), et peuvent mettre en lumière des différences de statut et de progrès entre ces trois aspects, ainsi que les domaines dans lesquels une aide

---

supplémentaire pourrait être souhaitable. Deux migrants qui obtiennent une note composite équivalente peuvent avoir obtenu des notes dimensionnelles très différentes, qui ne révèlent pas les mêmes besoins ni expériences en matière de réintégration.

Pour des informations plus détaillées sur l'utilisation de l'enquête sur la durabilité de la réintégration, y compris les indicateurs et l'outil d'enquête, [voir l'annexe 4](#).

## Utilisation des résultats dans le cadre de la gestion des dossiers et de la planification de la réintégration

Toutes les notes sont comprises entre 0 et 1. Les chargés de dossier peuvent utiliser le système de calcul proposé pour traiter automatiquement les réponses obtenues et produire la note de réintégration. Les chargés de dossier peuvent ensuite ajuster le degré d'intensité de la gestion et de l'aide à la réintégration : une approche de la gestion des dossiers plus intense serait souhaitable lorsque la note composite et/ou les notes dimensionnelles sont inférieures à 0,33. Si la note est supérieure à 0,66, les chargés de dossier peuvent adopter une approche non interventionniste avec un soutien moins important sur toute la ligne ou seulement pour la dimension de la réintégration pour laquelle le bénéficiaire a obtenu une note élevée. En comprenant les besoins des bénéficiaires en matière de réintégration grâce au système de notation, les chargés de dossier sont en mesure de consacrer leurs efforts, leurs services et leurs ressources aux domaines où ils sont le plus nécessaires.

Created with Sketch. CONSEIL

Il importe de faire preuve de prudence au moment d'interpréter les notes obtenues par des bénéficiaires dont un grand pourcentage de réponses entre dans la catégorie « je ne sais pas/je ne souhaite pas répondre ». Il est recommandé que lorsque cette réponse est donnée plus de sept fois (plus de 20 % des indicateurs), le nombre de réponses « je ne sais pas/je ne souhaite pas répondre » soit indiqué en sus des notes de réintégration. Cela permettra de souligner que le degré d'exactitude de la note risque d'être plus faible.

<sup>18</sup> L'on s'intéresse particulièrement, dans ce manuel, à un sous-ensemble de migrants vulnérables : ceux qui sont exposés à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements. L'emploi du terme « migrants vulnérables » doit s'entendre comme faisant référence à ce sous-ensemble de migrants.

<sup>19</sup> Ce système de notation a été élaboré sur la base des conclusions du projet MEASURE de réintégration durable en Méditerranée de l'OIM (2017), financé par le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni. La conception de l'enquête a été testée grâce à un travail

---

qualitatif et quantitatif mené sur le terrain dans cinq pays d'origine clé : l'Afghanistan, l'Éthiopie, l'Iraq, le Sénégal et la Somalie. Pour plus d'informations, [voir Samuel Hall/OIM, 2017](#).

- [Prev](#)
- 2.2/2.7
- [Suivant](#)